

Refus de réintégrer au Quartier Mineurs : Encore une procédure défailante...

Le 09 mai 2023.

Hier en fin de journée, un détenu « mineur » n'a rien trouvé de mieux à faire qu'un refus de réintégrer. Aucune revendication, aucune demande particulière, juste l'envie d'en découdre avec les personnels... Bah tiens donc !!!

Il récupéra un manche à balai qu'un autre mineur lui envoya par la fenêtre, et menaça les collègues par des termes insultants, indiquant qu'il allait s'en prendre à eux, que les agents équipés pouvaient venir et qu'il allait les crever... !!

L'intervention des agents équipés permis de mettre fin à l'incident et de la placer au quartier disciplinaire.

Lors de sa fouille, il fût découvert des stupéfiants cachés sous ses testicules...

Quelle était le but de son refus de réintégrer ? Être emmené au Quartier Disciplinaire, afin de récupérer du tabac pour fumer tranquillement ? Attendait-il qu'on lui jette du tabac dans la cour des mineurs ?

Dans son bonheur, une erreur de procédure permettra à ce mineur de réintégrer sa cellule « ordinaire » dès le lendemain...

une bien mauvaise nouvelle pour la Justice et un message bien négatif renvoyé aux détenus....

Nous rappelons qu'il est important de bien appliquer la procédure, celle-ci étant déjà particulièrement permissive ou adaptée, selon les points de vue, concernant les mineurs.

Il est nécessaire de faire baisser le nombre de mineurs présents sur notre Quartier Mineurs afin d'éviter que ne se reproduisent des faits similaires à ceux de décembre dernier. Une grande vigilance et aucun écart disciplinaire ne peut être accordé afin d'éviter toute tentative de surenchère entre ces délinquants.

L'UFAP UNSa Justice de Metz attend de l'administration qu'elle transfère plusieurs mineurs afin de soulager ce quartier particulièrement sensible depuis, entre autres, l'arrivée d'un mineur médiatique.

Le secrétaire local.
Mehdi Berrahal.